

**ASSOCIATION DES CENTRES EDUCATIFS ET DE SAUVEGARDE DES MINEURS
ET JEUNES MAJEURS DE LOIR-ET-CHER**

Siège Social : 8, rue de Signeulx - 41000 BLOIS

☎ 02.54.78.00.24

Déclarée le 20 avril 1982

N° W 411001941 PREFECTURE DE BLOIS

CENTRE EDUCATIF ET SOCIAL SPECIALISE

RAPPORT D'ACTIVITE 2025

SERVICE D'ACTION EDUCATIVE
A MOYENS RENFORCES

102 avenue de Vendôme
41000 BLOIS

☎ 02.54.51.48.15

cess@acesm.fr

N° Siren 349 620 369 00299





P. 2	INTRODUCTION
P. 3	SERVICE AER
P. 3	- LE PERSONNEL DU SERVICE AER
P. 3	- LES MOUVEMENTS
P. 4	- LES ARRETS DE TRAVAIL
P. 4	- LA FORMATION
P. 5	- TABLEAU DE BORD ANNUEL
P. 6	- ELEMENT BUDGETAIRE
P. 6	.PRINCIPES D'INTERVENTION et BESOINS
P. 6	- PUBLIC ACCOMPAGNE
P. 7	- MOYENS RENFORCÉS
P. 8	- PARTENAIRES
P. 8	- ACTIVITÉ
P. 9	- LES ENTRÉES
P.12	- LES SUIVIS
P.15	- LES SORTIES
P. 17	EVALUATION CONTINUE
P. 18	CONCLUSION

INTRODUCTION

L'Association des Centres Éducatifs des Mineurs et des jeunes Majeurs (ACESM) comprend 3 pôles qui sont engagés auprès des mineurs et des familles pour les accompagner avec bienveillance et respect dans leurs besoins et difficultés.

Le pôle du CESS est un de ces 3 pôles de l'ACESM ; il accueille dans ses locaux plusieurs services :

- L'Action Éducative à moyens Renforcée (AER).
- 2 services d'AEMO – AED.
- La Médiation familiale.
- **L'Espace Rencontre Parents – Enfants.**

Le service de l'AER participe à la mission générale de protection de l'enfance du département du Loir et Cher. Le service peut intervenir auprès des familles soit dans le cadre administratif : Aide Éducative à Domicile à moyens Renforcés (AEDR) soit dans le cadre judiciaire : Action Éducative en Milieu Ouvert à moyens Renforcés (AEMOR).

Sa mission est d'accompagner les enfants et les parents à leur domicile, en adaptant des actions éducatives spécifiques, aux besoins et attentes des familles. Les professionnels ont une mission de conseil auprès d'elles. L'objectif des mesures est de faire émerger les compétences des familles pour favoriser l'autonomie, le bon développement et le bien-être de l'enfant, en évitant une rupture familiale et/ou sociale.

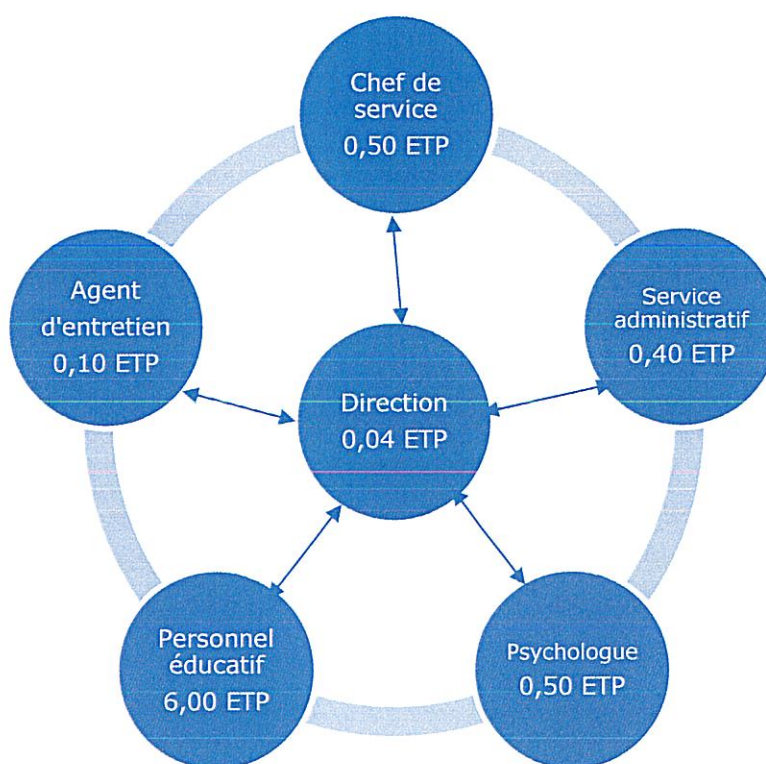
Le service est habilité pour accompagner 60 mesures, AEDR et AEMOR confondues.

Les moyens renforcés permettent de proposer des interventions plus intensives tant auprès des enfants que de leurs parents. C'est également la possibilité de co-intervenir dans les mesures pour pouvoir croiser les regards des professionnels dans une équipe pluridisciplinaire. C'est également la possibilité de proposer des outils éducatifs ajustés aux besoins des parents, des enfants ou encore des parents et de leurs enfants.

SERVICE AER

LE PERSONNEL DU SERVICE AER

Pour le suivi de 60 mesures, le service est prévu dans l'organisation ci-dessous :



MOUVEMENTS ET QUALIFICATIONS DES SALARIES

Depuis plusieurs années, le CESS a des difficultés de recrutements, comme semble-t-il, bon nombre d'établissements qui travaillent autour de publics fragiles quelque soient les champs d'interventions, au niveau territorial, régional, voire national.

L'équipe éducative pluridisciplinaire est normalement composée de 6 travailleurs sociaux, pour 60

mesures : 3 pour le nord du département, 3 au Sud. Tous les professionnels sont diplômés Éducateur Spécialisé, ou Conseiller Économique Social et Familial, ou encore Assistant Social. L'équipe est étoffée par un 0.50 ETP de psychologue, 0.50 ETP de chef de service, et 0.40 ETP de secrétaire.

Durant le premier trimestre de l'année 2025, l'AER a fonctionné avec 3 professionnels uniquement. C'est en mai que 2 professionnelles ont rejoint cette équipe. Il restera alors un poste éducatif à pouvoir pour que l'équipe pluridisciplinaire soit au complet.

LES ARRETS DE TRAVAIL

Personnel éducatif

- | | |
|----------------------|----------------------------------|
| • Maladie | 128 jours concernant 2 personnes |
| • Jour enfant malade | 3 jours concernant 1 personne |

Personnel administratif

- | | |
|-----------|--------------------------------|
| • Maladie | 14 jours concernant 1 personne |
|-----------|--------------------------------|

Personnel direction

- | | |
|-----------|---------------------------------|
| • Maladie | 121 jours concernant 1 personne |
|-----------|---------------------------------|

LA FORMATION

❖ SEMINAIRE ANNUEL

Une première journée de travail sur les écrits professionnels a eu lieu en mars 2025, avec la participation des Juges des Enfants, et la CRIP. Les représentants du Conseil Départemental n'ont pas pu être présents lors de ce temps de travail.

Une journée de séminaire s'est déroulée, toujours autour des écrits professionnels, le 12 décembre dernier, avec le service AER et AEMO-AED.

❖ PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES 2025

Le plan de formation de l'ACESM est travaillé et validé dans le courant du mois de novembre.

L'association a privilégié la formation inter services ; ce qui permet de former plus de personnels, mais également qu'ils se rencontrent. Ces formations sont ouvertes à tous les personnels et plus particulièrement ceux en lien avec le public accueilli.

Intitulé de la formation	Nombre de participants
Journées d'étude	
CNAEMO : « centralisation – décentralisation ; au carrefour des paradoxes, une dualité à inventer	3
GRAEMO (1/MOIS)	2
FN3S : Sex'ploitation – Mineurs en danger	1
Formations collectives inter-services	
NEMO (DUI)	3
Approche de la transidentité	1
Adolescence et conduites addictives	1
La douleur physique en santé mentale	2
Les enfants, les ados victimes et/ou auteurs d'agressions sexuelles : penser leur accompagnement	3

TABLEAU DE BORD ANNUEL : suivi de l'activité

Mesures AEMO-R	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
PRESENTS Début du mois	37	31	26	30	30	25	26	26	32	30	29	28
ENTREES	0	0	4	0	0	1	1	1	0	0	0	0
SORTIES	6	5	0	0	5	0	1	1	2	1	1	3
PRESENTS Fin du mois	31	26	30	30	25	26	26	26	30	29	28	25

Mesures AED-R	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
PRESENTS Début du mois	16	16	16	13	13	13	12	21	19	23	24	23
ENTREES	4	0	0	1	0	0	10	0	4	1	0	3
SORTIES	4	0	3	1	0	1	1	2	0	0	1	0
PRESENTS Fin du mois	16	16	13	13	13	12	21	19	23	24	23	26

L'activité du service est en adéquation avec le nombre de professionnel tout au long de 2025.

LES ELEMENTS BUDGETAIRES

Le prix de journée 2025 est de 28.65 euros. En 2024, il était de 29.07 euros.

PRINCIPES D'INTERVENTION et BESOINS

Le service intervient dans tout le département du Loir-et-Cher.

Le service d'Actions Éducatives à moyens Renforcés demeure un service de milieu ouvert, intervenant du lundi au vendredi, en journée.

Le service est habilité pour l'accompagnement de 60 mesures depuis le 1^{er} janvier 2022, qui ne peuvent, normalement, pas excéder 18 mois.

Les mesures sont, soit judiciaires et ordonnées par un Juge des Enfants (AEMO-R), soit administratives c'est-à-dire contractualisées entre le Conseil Départemental, les parents, et le service.

Ces mesures ont pour objectif de maintenir le mineur dans son milieu naturel, c'est-à-dire auprès d'un ou de ses deux parents ou encore, chez un Tiers Digne de Confiance (TDC).

Afin de limiter les temps de route des professionnels et les risques qui s'y affèrent, le service de l'AER est divisé en 2 territoires : le Nord et le Sud de la Loire. Ces 2 sous services se partagent les suivis à Blois et sa périphérie.

Le psychologue et le chef de service sont amenés à intervenir sur tout le territoire.

La mesure A.E.R. portée par le service, représentée par l'équipe pluridisciplinaire, apporte aide et conseils aux familles. L'intervention est Renforcée, c'est-à-dire qu'elle est soutenue, intensive, afin de permettre aux familles de surmonter les difficultés rencontrées et travailler les problématiques avec la famille au sens large.

❖ LE PUBLIC ACCOMPAGNE

Les services de milieu ouvert interviennent auprès de tous les publics à partir du moment où il est constaté, soit par un Magistrat (dans le cadre d'une AEMOR) soit par le Conseil Départemental (pour une AEDR), que les conditions d'éducation, de développement social, physique, intellectuel, que la santé et la sécurité d'un enfant âgé entre 0 et 18 ans sont empêchées ou entravées au sein de sa famille.

Depuis plusieurs années, les professionnels constatent une augmentation constante de troubles psychiques chez les parents et les enfants, probablement en lien avec l'évolution de la société et les difficultés d'accès aux soins en particulier pour ce qui touche à la santé mentale.

Cette année encore, constat est fait du lien entre les histoires de vie traumatiques des parents et des difficultés des enfants. En effet, les traumatismes, les ruptures vécues par les adultes qui restent encore vives, impactent, ralentissent, et/ou empêchent la mobilisation de ces parents à proposer une posture parentale sécurisée et adaptée à leurs enfants.

La précarité économique et sociale accentue ces ressentis.

Par ailleurs, dans la continuité de 2024, le service de l'AER accompagne de nombreuses familles qui présentent des limites intellectuelles voire de la déficience intellectuelle. Il n'est pas rare qu'à ces difficultés se greffent différents traumatismes vécus qui impactent la parentalité.

De manière non exhaustive, on rencontre des familles isolées socialement et économiquement ; des familles séparées et/ou recomposées ; des parents qui présentent des conduites addictives, des troubles du comportement ; des familles dont l'un des membres est porteur d'une maladie, d'un handicap, de la négligence, de la violence intra-familiale ou conjugale, ...

En ce qui concerne les situations des enfants, on peut trouver des négligences importantes qui entravent le bon développement de ces derniers, mais encore, des ruptures dans les scolarités ou de la déscolarisation ; des troubles, du handicap repéré ou non, ...

❖ LES MOYENS RENFORCES

Chaque professionnel éducatif a la charge de l'accompagnement de 10 enfants. S'ajouteront souvent 4 autres mesures en **co-intervention** ou en **co-référence**.

La spécificité de ce service de milieu ouvert trouve son essence dans ses moyens renforcés qui se déclinent :

- Par des interventions dans les familles, majoritairement hebdomadaires, réfléchies par le regard croisé de l'équipe pluridisciplinaire, et étayées cliniquement par l'intervention du psychologue.
- La co-intervention nomme 2 référents dans une situation familiale. Elle est facilitante pour agir sur les résistances, et les difficultés récurrentes de certaines familles. Ces interventions croisent les regards éducatifs. Lorsqu'il y a plusieurs enfants, on parle de co-référence, alors que lorsqu'il n'y a qu'un seul enfant on évoquera cette co-intervention. Les professionnelles ont des missions différentes dans une même famille.

- Les actions collectives sont un outil éducatif tant pour les mineurs accompagnés que pour les parents.
 - organisation pour un groupe d'adolescents de la visite d'une exposition de street art à Tours,
 - pour un groupe d'enfants de 8-10 ans, atelier perles et jeux de société,
 - pour un groupe d'enfants de 8-10 ans, atelier couture,
 - pour un groupe d'adolescents, découverte du « sentier pieds nus »,
 - pour un groupe 8-10 ans, sortie à la ferme d'Autrèche,
 - pour un groupe de pré adolescents sortie nature,
 - groupe bien être avec les mères de famille (groupe qui a débuté en 2024 et se poursuit en 2025),
 - groupe pour les familles « Équicie »,
 - pour un groupe de pré adolescents et adolescents, visites de châteaux et escape game.

Les actions collectives ont évidemment une portée ludique pour les jeunes accompagnés, mais elles sont surtout, dans le cadre des mesures, des outils éducatifs. Elles permettent de mettre en exergue des caractéristiques spécifiques qui ne sont pas toujours repérées dans le cadre de visite à domicile.

❖ LES PARTENAIRES

Le service d'AER travaille régulièrement avec différents partenaires.

De manière non exhaustive, il est possible de citer les partenaires du quotidien, c'est-à-dire ceux qui sont sollicités systématiquement dans les situations, avec l'accord des familles :

- les écoles (maternelles, primaires, collèges, lycées, CFA)
- les services de santé (CMP, PMI, orthophonie, ...)
- les structures spécialisées (DAME, DITEP, SESSAD, MECS, SAU, ...)

Ces partenaires peuvent proposer un autre regard sur la mesure. Croiser les regards permet d'affiner la compréhension des besoins , des risques d'une famille.

Par ailleurs, d'autres services et associations sont également sollicités par l'AER, parfois pour avoir une réponse spécifique à une interrogation, parfois pour pouvoir proposer des actions éducatives.

- L'UDAF,
- La MDPH,
- Le SPIP,
- La PJJ,

- Les services du CD,
- Les pâtes au beurre,
- Les cultures du cœur,
- L'Espace Rencontre Parent-Enfant,
- La prévention spécialisée, ...

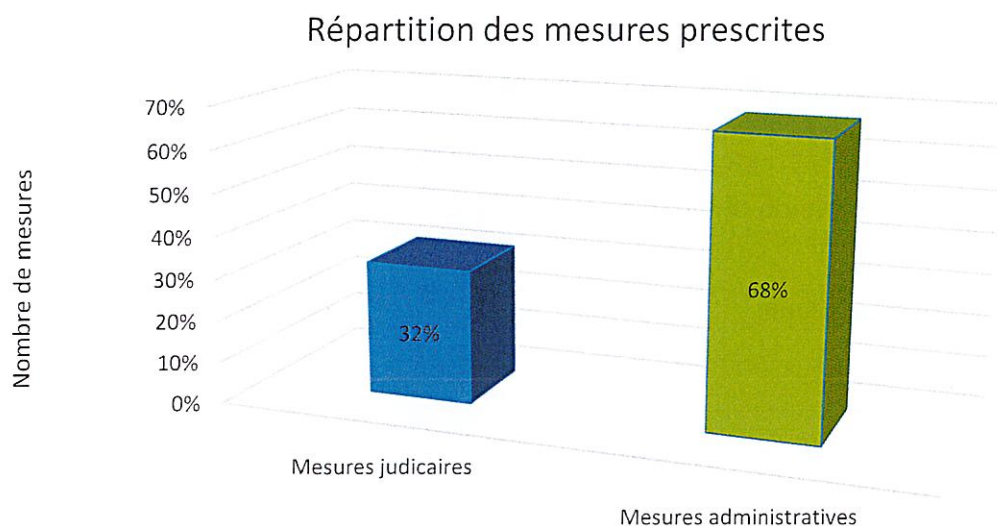
Le service de l'AER tout comme celui de l'AEMO-AED s'appuie naturellement sur les autres services de l'association. Les liens sont simplifiés de fait, mais n'entravent pas le secret professionnel obligatoire dans les prises en charge des familles accompagnées.

ACTIVITE

LES ENTREES

34 admissions	37 sorties
23 en AED à moyens renforcés	13 en AED à moyens renforcés
11 en AEMO à moyens renforcés	24 en AEMO à moyens renforcés

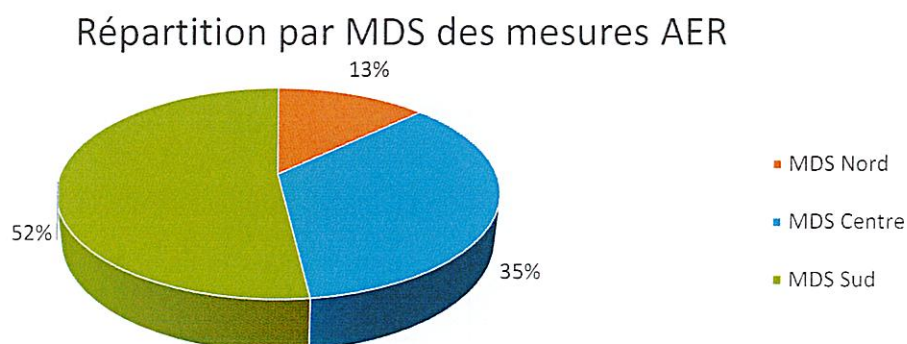
Sur les 34 mineurs accueillis tout au long de cette année, 16 étaient des filles et 18 des garçons.



Le service de l'AER a une habilitation de prise en charge de 60 mesures, AEMO-R et AED-R confondues. Le taux d'occupation de l'année 2025 est systématiquement resté en adéquation avec le nombre de professionnels présents dans l'équipe. Ainsi, avec une équipe éducative incomplète tout au long de l'année, la moyenne mensuelle des mesures suivies par le service est d'environ 46.

Nombre de journées réalisées au :	Journées à réaliser	%age de journées réalisées
31/12/2025 : 17 174	21 900	78.42 %
31/12/2024 : 21 013	21 900	95.95 %

LES LIEUX D'INTERVENTION



34 mineurs ont fait l'objet d'une admission durant l'année, au sein de l'AER : 16 filles et 18 garçons.

La situation d'intervention pour 2025, est la suite logique de 2024 ; les mesures ouvertes en 2024 étant encore ouvertes à cette période. Les mesures dans le sud du département restent plus nombreuses par rapport au reste du territoire.

Les territoires de résidence des enfants

BEAUCE LA ROMAINE	1
BLOIS	13
CHAILLES	2
CHATILLON SUR CHER	2
FRESNES	4
JOSNES	3
LA CHAPELLE-ENCHERIE	3
LAMOTTE-BEUVRON	1
LANDES-LE-GAULOIS	1
LANGON	4
CONTRES	4
LE POISLAY	3
MARCHENOIR	3
MARCILLY-EN-GAULT	1
MEUSNES	2
MONTOIRE SUR LE LOIR	3
MONT-PRES-CHAMBORD	1
MUIDES-SUR-LE-LOIR	1
NOUAN-LE-FUZELIER	1
OUCQUES LA NOUVELLE	1
ROMORANTIN-LANTHENAY	5
SAINT-DYE-SUR-LOIRE	1
SAINT-GEORGES-SUR-CHER	2
SAINT-HILAIRE-LA GRAVELLE	2
SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY	5
SALBRIS	3
SAVIGNY-SUR-BRAYE	1
SELLES-SAINT-DENIS	1
TOUR-EN-SOLOGNE	1
VENDOME	1
VILLEBAROU	2
VINEUIL	6
VOUZON	4
TOTAL	88

LES SUIVIS

88 mineurs ont été suivis par le service entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, avec une répartition **de 44 filles et 44 garçons**.

Sur les 88 enfants accompagnés 36 d'entre eux ont des parents séparés (soit 41%) dont 14 parents vivent dans un autre département (soit 16%).

C'est élément est important puisque dans les mesures, il est essentiel de travailler avec les deux parents. Les temps de trajets sont alors multipliés d'autant de passages chez ce parent.

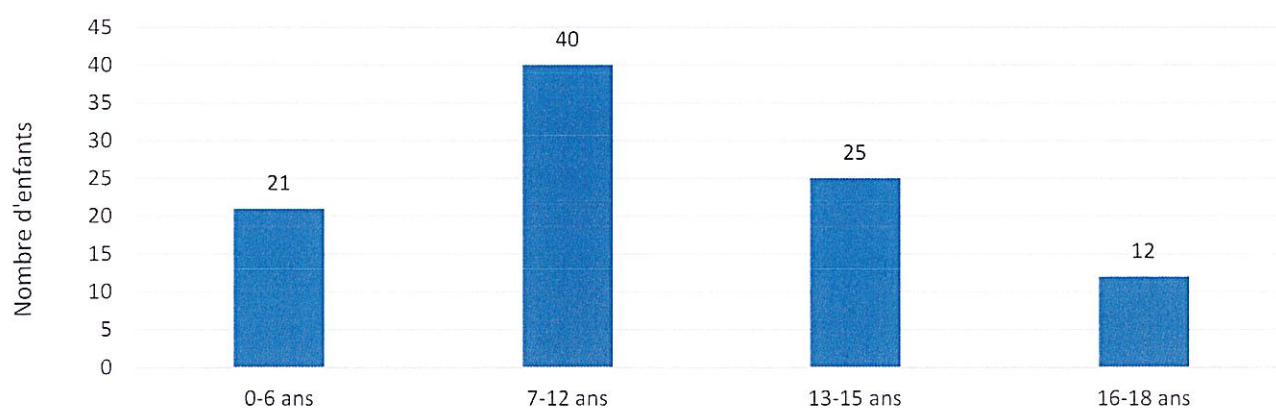
LES MOTIFS D'ADMISSION

Dossier Social ASE Vers AEDR	AEMO Suite AER	Délégation de compétence	Saisine du Procureur de la république	Suite DAPP ou placement extra-familial Vers AER	TOTAL
21	3	3	4	3	34

L'ouverture de mesures administratives est plus nombreuse cette année. Les professionnels sont attentifs à évaluer la notion d'adhésion des familles, obligatoire pour ce type de prise en charge. En effet, si les parents vivent cette proposition d'aide comme contrainte, la mesure peut être vécue comme contraignante et donc plus difficile à mettre en œuvre.

Les situations qui arrivent au service ne sont quasiment plus des primo mesures. Les familles sont déjà connues des services pour la plus grande partie d'entre eux.

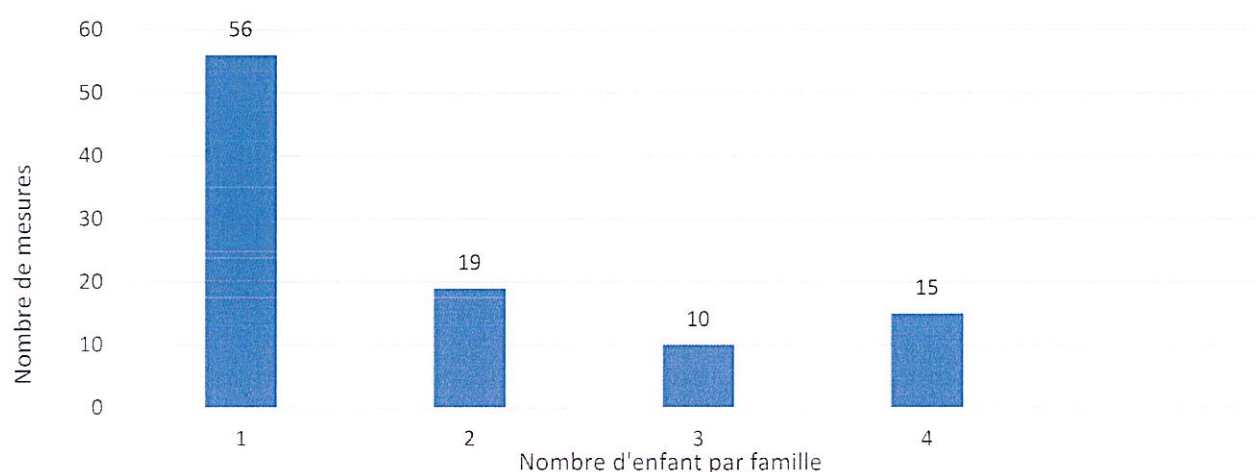
L'âge des mineurs suivis se répartit comme suit :



Le service intervient pour les mineurs de 0 à 18 ans. Prendre en compte l'âge des enfants est un élément essentiel des professionnels qui sont en capacité de décoder les comportements adaptés ou non en fonction de l'âge de l'enfant, pour ainsi comprendre si son développement est adapté. Ils pourront alors mettre en place des accompagnements spécifiques aux besoins des enfants et de leur famille.

L'accompagnement prend en compte les besoins des enfants en fonction de leur âge. Les professionnels s'adaptent à tous et à chacun.

Composition des fratries.



Majorité des familles accompagnées ont 1 enfant. Dans ce cadre d'intervention, les professionnels co-interviennent avec l'enfant et les parents.

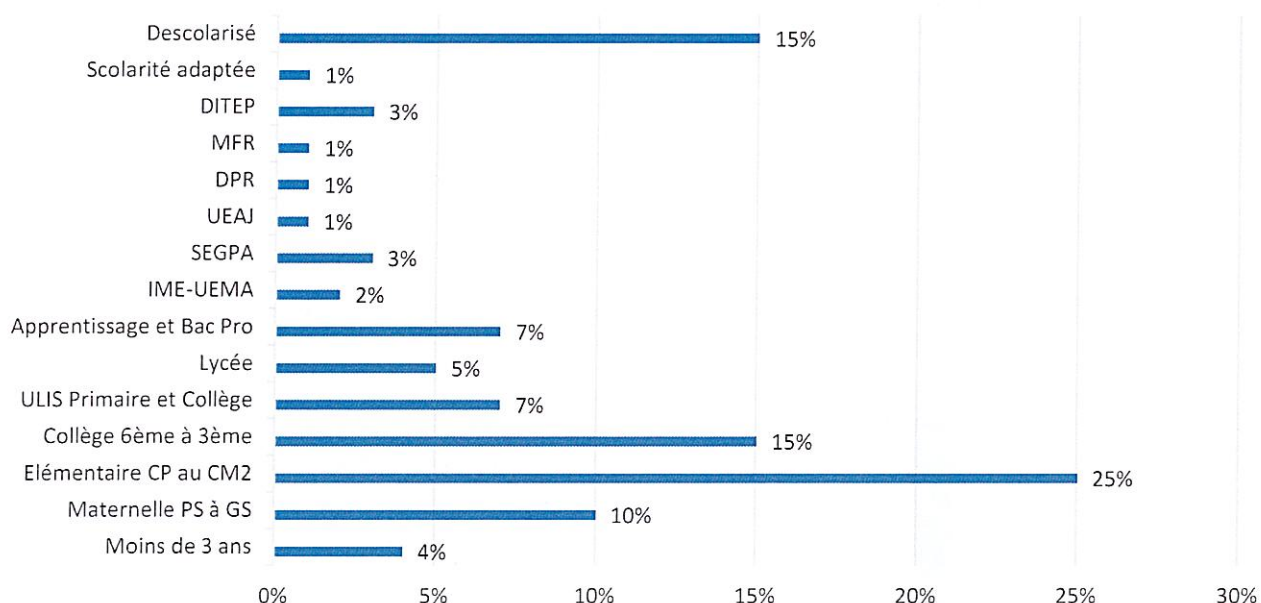
Avec une fratrie, les travailleurs sociaux sont en co-référence.

Les regards croisés des professionnels permettent de développer des outils éducatifs adaptés à tous et à chacun, en fonction de l'âge, des besoins, des difficultés, de la santé, etc.

Les professionnels interviennent aux domiciles des deux parents lorsque ces derniers sont séparés (y compris hors département).

La scolarité

Scolarisation des enfants accompagnés par le service AER



La grande majorité des enfants accompagnés ont une scolarité qu'elle soit adaptée ou non. Toutefois, on constatera que 15% d'entre eux sont totalement déscolarisés. Se sont soit des adolescents qui entrent dans l'errance parfois par le biais de la délinquance, soit des mineurs qui, du fait de leurs troubles, ne parviennent plus à se maintenir, ou à être maintenus dans une scolarisation.

Ainsi, le rôle des professionnels de l'AER est de faire comprendre autant aux parents qu'aux mineurs, qu'ils peuvent avoir des besoins spécifiques pour intégrer une scolarité qui leur correspond. La question de la reconnaissance, la connaissance et l'acceptation du handicap est un axe de travail important, pour lequel il faut prendre en compte toutes les résistances de la famille pour pouvoir les dépasser.

Dossiers MDPH

Le service accompagne des enfants porteurs de handicap (handicap physique, cognitif, troubles de la conduite et du comportement, psychiques, ...). Soit le dossier MDPH est déjà monté et

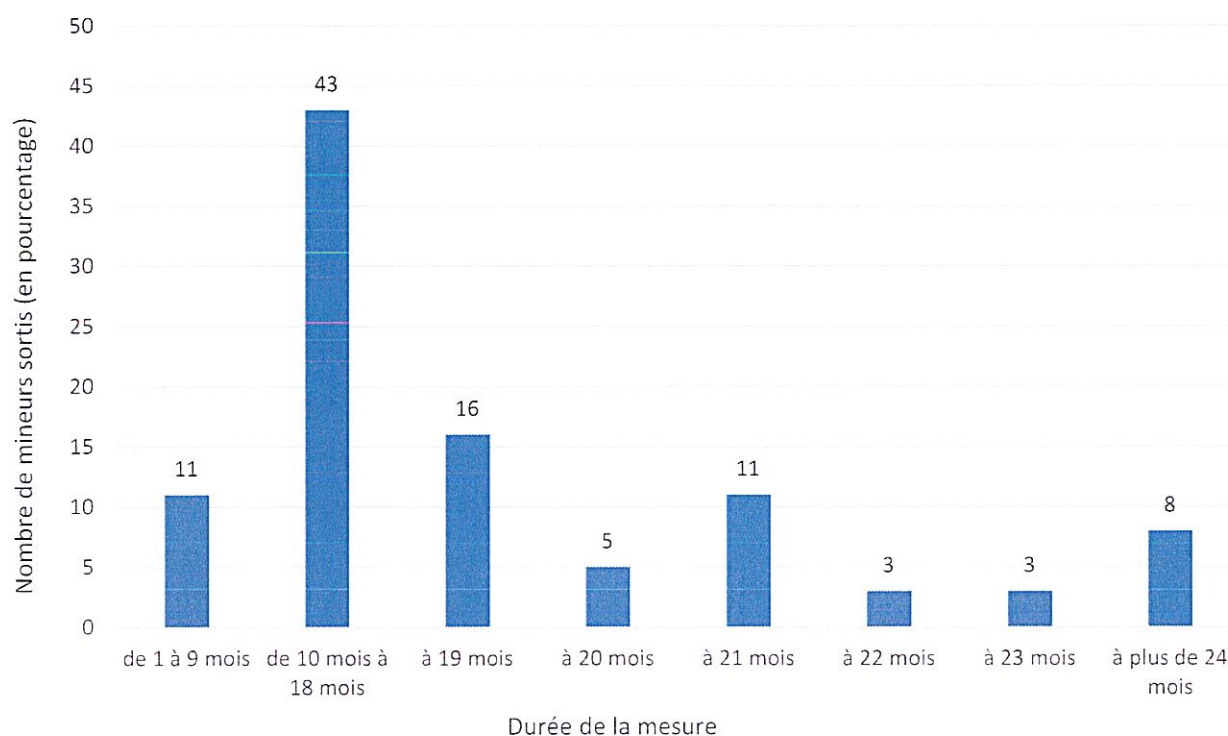
l'orientation en cours dès le début de la mesure, soit les professionnels travaillent à l'ouverture de droits à la MDPH pour répondre aux besoins des enfants.

Ainsi, tout au long de l'année, 14 dossiers MDPH ont été montés avec les travailleurs sociaux, 14 avaient déjà une notification lors de l'ouverture de la mesure.

Dès l'ouverture de la mesure, 14 enfants avaient une notification MDPH. Durant l'année, les professionnels ont accompagné les parents dans l'ouverture de 6 dossiers MDPH.

LES SORTIES

37 mineurs sont sortis du dispositifs AER en 2025 sur les 88 pris en charge tout au long de l'année, dont 23 filles et 14 garçons.



A l'origine du projet de l'AER, cette mesure ne pouvait excéder 18 mois.

Dans le département du Loir et Cher, on constate depuis quelques années, une embolie pour ce qui concerne toutes les orientations possibles en fin de mesure :

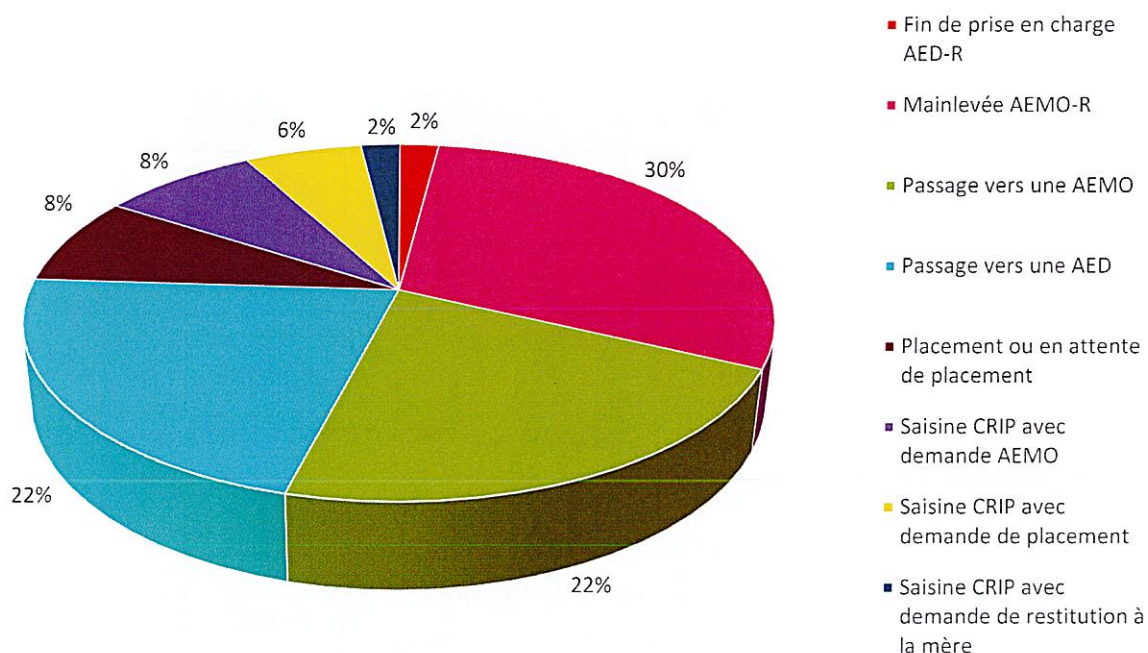
- Orientation vers de l'AEMO ou de l'AED,
- Une transmission au judiciaire,
- Une demande de placement extra-familial ou non.

De ce fait, on voit se développer une demande des services, tant du judiciaire que du Conseil Départemental, de continuer la prise en charge des situations jusqu'à ce qu'une orientation puisse se mettre en place.

Les conséquences sont importantes.

- Lorsqu'il y a une orientation vers un placement extra familial c'est qu'une situation de danger pour l'enfant est avérée ; le maintenir dans sa famille avec le maintien coûte que coûte d'un suivi AER ne garantit pas qu'il soit en sécurité.
- L'augmentation du temps des prises en charge au-delà de 18 mois renforce la durée d'attente des situations inscrites sur la liste d'attente.

Les suites après l'AER :



On constate que près de la moitié des fins de mesure de l'AER préconise une orientation vers une mesure d'AEMO ou d'AED. Ces situations arrivent donc sur les listes d'attente de ce service ; la durée d'attente est d'environ 10 mois. Il y a alors une rupture dans l'accompagnement renforcé proposé.

Par ailleurs, les jeunes arrivant à la majorité ne peuvent plus bénéficier par le département d'un suivi jeune majeur. Ils se retrouvent donc seuls, pour assumer leurs difficultés et leur majorité.

❖ LA LISTE D'ATTENTE

Au 31 décembre, l'AER avait 29 mesures en attente pour 18 familles, contre 3 en 2024 : 14 en AEDR et 15 en AEMOR ;

EVALUATION CONTINUE

Suite à l'évaluation HAS en 2023, les différents pôles de l'association travaillent le Plan d'Amélioration Continue

L'évaluation continue « a pour but d'impulser une démarche de bientraitance, de veiller au cadre de vie de la personne, d'impulser une stratégie d'accompagnement de la personne et une politique de ressources humaines, dans une démarche qualité et gestion des risques. »

Ainsi, un plan d'actions a été mis en œuvre.

Actions d'amélioration	Etat
Rédiger un livret d'accueil	A FAIRE
Rédiger un règlement de fonctionnement	A FAIRE
Mettre à jour le projet de service	A FAIRE
Favoriser le partenariat : renforcer le partage d'une meilleure connaissance des partenaires (Ex : travailler sur un outil partagé d'identification des partenaires)	A FAIRE
Mettre en œuvre une réflexion autour d'une définition partagée de la bientraitance au niveau du service et de la singularité de sa mission	EN COURS
Sur la base des objectifs et orientations fixés pour la période 2019-2022, poursuivre le déploiement des outils numériques notamment les logiciels métiers : dossier de l'utilisateur (NEMO), RH (OCEALIA) ainsi que les investissements en matériel (étoffer et renouveler le parc informatique).	EN COURS
Mettre en application le RGPD (en cours).	
Finaliser le projet de création de livret d'accueil salariés/stagiaires.	EN COURS

Actions d'amélioration	Etat
Poursuivre le déploiement de l'approche processus notamment le processus Gestion Des Risques pour améliorer la lisibilité de l'organisation et l'articulation de la démarche qualité avec les activités quotidiennes.	A FAIRE
Intégrer dans le rapport d'activité du service un chapitre faisant état de l'avancement du plan d'amélioration comprenant le suivi des actions établies dans le cadre des démarches d'évaluation.	FAIT
Déployer des actions d'information, de communications relatives à la démarche qualité / démarche d'évaluation pour rendre lisible l'articulation (la structuration) de la démarche qualité (l'approche processus en particulier) avec les pratiques du quotidien. Mettre en exergue que le fait de formaliser une démarche qualité participe à la maîtrise des activités et l'amélioration du service rendu à l'utilisateur (Ex : rédaction de procédure permet de définir qui fait quoi ? description de processus : permet une vision partagée des étapes d'accompagnement).	A FAIRE

CONCLUSION

Tout au long de cette année, et malgré une équipe incomplète, l'accompagnement des familles ne s'est jamais interrompu et des actions collectives ont pu être mises en place pour répondre aux besoins des personnes accompagnées.

Le service s'appuie également sur la co-intervention et la co-référence pour mettre en avant la notion de moyens Renforcés au bénéfice des familles.

Ces moyens renforcés répondent aux besoins des familles évoluent progressivement. Depuis 2024, la prise en charge des personnes présentant des troubles psychiques plus ou moins importants est très prégnante. Ainsi, même avec un accompagnement spécifique, on se rend compte qu'un accompagnement de 18 mois n'est pas toujours suffisant.

Par ailleurs, le délai des prises en charge des familles inscrites sur la liste d'attente est en augmentation. Elle sera en 2026 d'environ 9 à 10 mois dans une hypothèse de sortie des familles après 18 mois de prise en charge. Toutefois, si les demandes de faire perdurer les mesures au-delà de ce temps perduraient, ce délai sera augmenté. Mais il faudra alors se poser la question du type d'accompagnement à proposer à ces familles qui sont en attente d'une judiciarisation de leur mesure, ou en attente du placement de leur(s) enfant(s).